

Créances irrécouvrables

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS		
Commission n° I		Validation du Vice-Président
séance du 23/05/05	favorable	Le 13/06/05
Bureau		
séance du 2/06/05	favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 654.01	Solde avant opération : 500,00 € Montant de l'opération : 60,99 € Solde après cette opération : 439,01 €

Cette créance porte sur un apport en déchetteries en 2000 lorsque le District était encore compétent pour la gestion des déchetteries

L'enregistrement se fera sur le compte 654.01 «créances irrécouvrables» du budget 2005.

Tiers	N° facture	Exercice	Motifs du comptable	Montant
Besançon Auto Négoce	1354/S99-00	2000	Liquidation judiciaire	60,99 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté inscrit cette somme en créance irrécouvrable pour 60,99 €

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0